5 septembre : journée de la charité proposée par l'ONU

04 septembre 2018
Print

Définition de la charité par l'ONU :

"La charité, comme les notions de bénévolat et de philanthropie, fournit un lien social réel et contribue à la création de sociétés inclusives et plus résilientes. La charité peut atténuer les pires effets des crises humanitaires, compléter les services publics dans les soins de santé, l'éducation, le logement et la protection des enfants. Elle aide à la promotion de la culture, de la science, des sports et la protection du patrimoine culturel et naturel. Elle favorise également les droits des personnes marginalisées et défavorisées et propage le message d'humanité

dans les situations de conflit."

La charité et les objectifs de développement durable (ODD) :

L'ONU reconnait que la réalisation du développement durable ne peut dépendre seulement des gouvernements et que l'engagement civique, comme le bénévolat ou la philanthropie, joue un rôle crucial pour transformer notre monde.

Cet engagement peut revêtir plusieurs formes :

- Sensibiliser le public et les gouvernements aux enjeux des problématiques mondiales
- Développer la confiance entre divers groupes
- Éliminer les barrières sociales et culturelles, et créer de la cohésion entre les membres de la société
- Renforcer la résilience à travers des actions communautaires et développer le sentiment de responsabilité envers la communauté

La Journée internationale de la charité a été créée dans le but de sensibiliser et mobiliser les individus, les ONG et l'ensemble des acteurs impliqués dans le monde pour aider les autres à travers des activités bénévoles et philanthropiques.

Voir en ligne : Site de l'ONU

URL source:https://www.fondationjeanrodhain.org/theologie-de-la-charite/recherches-contemporaines/5-septembre-journee-de-la-charite-proposee-par